

ENGLISH

ADMINISTRATEURSCélébrons l'excellence en enseignement
et les réalisations des élèves.**Lisez la suite**
[ÉLÈVES](#) | [PARENTS](#) | [PERSONNEL ENSEIGNANT](#) | [ADMINISTRATEURS](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#)
APPRENDRE EN ONTARIO

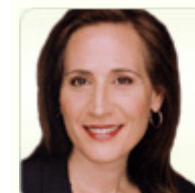
- Programmes préscolaires
- Éducation élémentaire et secondaire
- Apprentissages
- Collèges
- Collèges privés d'enseignement professionnel
- Universités publiques

SUJETS POPULAIRES**FOIRE AUX QUESTIONS**

- Parents
- Personnel enseignant
- Élèves
- Administrateurs

PREMIER MINISTRE
DALTON MCGUINTYRECENSEMENT
CENSUS**Politique/Programmes Note n° 113****Date d'émission :** Le 31 mai 1991**En vigueur :** /Jusqu'à
abrogation
ou
modification**Objet :** **FONDS POUR
L'UTILISATION
INTERDISCIPLINAIRE
DE LA TECHNOLOGIE
INFORMATIQUE****À l'attention des :** Directeurs et directrices de
l'éducation
Directeurs et directrices
d'école**Introduction**

Le ministère de l'Éducation tient à intégrer la technologie informatique dans tous les programmes d'études dans le but de fournir aux apprenants et apprenantes des expériences d'apprentissage renforcées et un enseignement personnalisé et de leur donner la possibilité d'acquérir des compétences qui leur permettront d'utiliser cette technologie efficacement et avec confiance. Afin d'aider les conseils scolaires à réaliser ce but le ministère mettra à leur disposition des

MINISTRE DE
L'ÉDUCATION
**Sandra
Pupatello** »
BIOGRAPHIES OFFICIELLES

- Ministre de l'Éducation
- Sous-ministre de l'Éducation

INSCRIVEZ-VOUS AU RÉSEAU ACCÈS

- Inscrivez-vous au Réseau de communication et de collaboration en matière d'éducation

POUR NOUS JOINDRE**ÉCOLES ET CONSEILS
SCOLAIRES****ÉVÉNEMENTS DE LA VIE**

Après le secondaire



LE COIN DES JEUNES



L'ONTARIO EN BREF

fonds supplémentaires pour l'achat de matériel et de logiciels ainsi que pour le perfectionnement professionnel. Il élabore actuellement un énoncé de politique qui décrit les attentes concernant l'intégration de la technologie informatique. Des changements seront également apportés aux modalités de financement.

Fonds pour l'achat de matériel et le perfectionnement professionnel

Pendant l'année 1991, la somme supplémentaire de 5,0 millions de dollars sera affectée aux conseils scolaires par le biais de subventions au titre des dépenses extraordinaires approuvées. Cette somme servira à l'acquisition de Systèmes de micro-ordinateurs éducationnels subventionnés et de périphériques (par exemple, imprimantes et vidéodisques) ainsi qu'au perfectionnement professionnel du personnel enseignant. L'addition de cette somme aux fonds accordés à cette initiative en porte le total à 40,9 millions de dollars en 1991.

Fonds pour l'achat de logiciels

En 1991, la somme de 4,9 millions de dollars sera affectée à l'acquisition de logiciels de langue française et de langue anglaise. Une partie de ces fonds sera acheminée aux conseils sous forme de paiements de transfert, et le reste du montant sera utilisé par le ministère pour acheter les permis d'utilisation au nom des conseils scolaires et pour répondre à d'autres besoins éducationnels.

Le ministère continuera à convoquer des réunions du comité consultatif chargé du programme d'encouragement à l'achat de logiciels de l'Ontario. Ce comité, qui comprend des représentants et représentantes des conseils scolaires, a pour mandat d'assurer la liaison entre le ministère et les conseils en vue de recenser les besoins en matière de logiciels, de négocier avec les maisons de distribution de logiciels pour obtenir un escompte, et de recommander des

PUBLICATIONS >>

RÉSULTATS >>

COUP D'ŒIL >>

RECHERCHE EN ÉDUCATION >>

LIENS CONNEXES >>

OFFRES D'EMPLOI >>

logiciels pour lesquels le ministère devrait obtenir un permis d'utilisation provincial.

Les conseils scolaires devraient s'efforcer d'acheter des logiciels qui reflètent les valeurs et la culture canadiennes et qui concordent avec les buts et orientations des programmes d'études de l'Ontario. Le Centre de technologies et de ressources didactiques fournira sous peu des renseignements supplémentaires sur les fonds pour l'achat de logiciels.

Intégration de l'information dans tous les programmes d'études

Comme le stipule la note Politique/Programmes n° 91 du 2 février 1987, les élèves devraient avoir la possibilité d'utiliser l'ordinateur dans toutes sortes d'activités, telles que le dessin, la rédaction, la composition, l'exploration, le calcul, l'analyse et le jeu de rôles, et pour accéder à des sources d'information. Cela peut se réaliser à l'aide de machines de traitement de texte, de programmes de simulation et d'affichage graphique, de programmes audio, de tableurs, de programmes de gestion de bases de données, de méthodes faisant appel à plusieurs médias, de vidéodisques et de médias de télécommunication. Les élèves devraient explorer comment les configurations de réseaux leur permettent de communiquer et de collaborer avec leurs camarades et le personnel enseignant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les élèves devraient arriver à percevoir l'ordinateur comme une partie intégrante de la vie quotidienne.

Le ministère s'attend à ce que les conseils scolaires acquièrent et maintiennent une quantité de base d'ordinateurs et de logiciels et qu'ils fournissent le soutien nécessaire au personnel enseignant de façon à permettre aux élèves dans toutes les années d'études d'acquérir et de maintenir des compétences en informatique en utilisant l'ordinateur pour diverses tâches dans tous les cours. D'après l'Organisation de

coopération et de développement économiques, les élèves devraient avoir l'occasion d'utiliser les ordinateurs au moins 2,5 heures par semaines afin de pouvoir acquérir des compétences dans ce domaine et les maintenir. Cette utilisation interdisciplinaire des ordinateurs demande qu'il y ait un ordinateur pour dix élèves. Les conseils scolaires devraient avoir comme but à long terme d'acquérir assez de matériel et de logiciels pour répondre à ce besoin.

Énoncé de politique sur l'intégration des ordinateurs dans tous les programmes d'études

Un énoncé de politique portant sur l'intégration des ordinateurs dans tous les programmes d'études sera diffusé à l'automne de 1991. Ce document exposera les buts et attentes dans ce domaine et aidera les conseils scolaires à élaborer des plans et des stratégies de mise en œuvre.

Nouvelles modalités de financement

En octobre 1991, les conseils scolaires devront soumettre à la ministre un rapport décrivant à quel degré la technologie informatique est utilisée dans la salle de classe. Puis, au début de 1992, les conseils soumettront à la ministre un rapport de planification complet énonçant leurs objectifs à court terme pour l'année scolaire 1992-1993 et leurs objectifs à long terme d'ici 1997. Ces rapports devront inclure des renseignements sur l'acquisition de matériel, de logiciels et de périphériques; la prestation de séances de perfectionnement professionnel; l'intégration des ordinateurs dans les programmes d'études, et l'élaboration de systèmes de soutien. À compter de 1993, les conseils soumettront des rapports annuels, qui devront inclure les projets pour l'année suivante. Il faudra soumettre et faire approuver ces rapports pour avoir droit à des subventions.

La présentation à adopter pour ces rapports sera élaborée en collaboration avec des représentants et

représentantes des conseils scolaires en avril 1991.

La responsabilité financière devra constituer le principe directeur des rapports d'étape et de planification soumis par les conseils. Les rapports de planification devront refléter l'importance de rendre des comptes et fournir des détails sur les façons dont cette obligation sera remplie. En outre, les conseils scolaires feront l'objet de vérifications effectuées au hasard. Ces vérifications seront menées par les bureaux régionaux et ressembleront quelque peu aux vérifications qui se font dans les domaines des transports et des effectifs.

Un guide destiné à aider les conseils à remplir les formulaires de rapport et donc à faciliter la planification, sera diffusé en octobre 1991 et distribué avec lesdits formulaires.

[ACCUEIL](#) | [PLAN DU SITE](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) || [Avis importants](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006

Dernière mise à jour : 12/3/06 6:32 PM